

CONSEIL MUNICIPAL DU 26/02/2013

Présents : Marcel ALGOUD, Christophe MORINI, Francis CHEVREUX, Florence PESENTI, Christine COTTIN, Pascal BRUNET, Jacques L'HUILLIER, Valérie EYMARD, Marie Danielle ARNAUD, Frédéric BOLMONT.

Absents excusés : Jean-François BOUVAT (pouvoir à Marcel ALGOUD)

Christophe MORINI a été nommé secrétaire.

Approbation du procès verbal du 22/01/2013

Approuvé à l'unanimité.

Compte administratif 2012 et préparation du BP 2013

Présentation du compte administratif 2012 par M. Gilles Couiller, receveur municipal. Celui-ci fait apparaître un résultat positif de fonctionnement de l'année 2012 de 63.049,45 € portant ainsi le résultat de clôture de l'exercice 2012 (investissement et fonctionnement) à 73.009,18 €.

Il est à noter une hausse des charges externes s'expliquant par une augmentation des dépenses liées au déneigement (carburants, sel de déneigement et entretien du matériel roulant) et à un début d'hiver précoce (combustibles).

En matière d'autofinancement, la capacité brute du budget communal de la commune s'élève à 89.846 € pour 2012, et déduction faite de l'annuité de dette en capital, la CAF nette est de 50.648 €.

La situation de trésorerie de la commune donne une situation au 31/12/2012 de 72.868 €

Une lecture des propositions faites pour le budget primitif 2013 et faite faisant apparaître une année faible en investissement. Un gros projet (rénovation et extension de la salle des fêtes) pourrait naître sous réserve de l'attribution de la DETR (subvention pouvant atteindre 25% du projet présenté) par les services de l'Etat.

Subvention communale voyage scolaire école primaire

Dans le cadre de son projet de voyage scolaire, du 13 au 17/05/2013, à la Seine sur Mer pour les cycles 1 et 2 et à Lorient pour le cycle 3 et compte tenu de la nature du projet qui présente un réel intérêt entrant dans les actions que la commune peut légalement aider, Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré accorde à l'école primaire Rose Jarrand une participation de 840 € euros pour le séjour et d'une participation forfaitaire de 310 € pour le transport.

L'attribution de cette aide engendrera une aide égale de la part du Département de la Drôme.

Régie gîte La Renardière

Mme Anne L'Huillier, actuel régisseur, a fait part à la collectivité qu'elle n'était plus en mesure, pour des raisons personnelles, d'assurer sa fonction de régisseur au 28/02/2013. C'est Mme Audrey Charrais qui assurera donc cette fonction à compter du 1^{er} mars 2013.

Réforme des rythmes scolaires : Accord de principe pour la rentrée scolaire 2013/2014

Monsieur le Maire expose les grandes lignes de la réforme des rythmes scolaires. Le décret du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire précise le cadre réglementaire de cette réforme dans le premier degré qui entre en vigueur à la rentrée 2013.

- Le décret prévoit un retour à la semaine scolaire de 4,5 jours.
- Deux objectifs sont poursuivis : mieux apprendre et favoriser la réussite scolaire de tous.
- Pour permettre d'assurer un meilleur respect des rythmes naturels d'apprentissage et de repos de l'enfant, le décret fixe l'organisation du temps scolaire et prévoit le redéploiement des heures d'enseignement.

La règle commune proposée est la suivante :

- 24 heures d'enseignement, comme aujourd'hui, mais sur 9 demi-journées ;
- les heures d'enseignement sont réparties les lundis, mardis, jeudis, vendredis et mercredis matin à raison de 5h30 maximum pour une journée et 3h30 maximum pour une demi-journée ;
- la pause méridienne ne peut être inférieure à 1h30.

L'organisation de la semaine scolaire est décidée par le directeur académique des services de l'éducation nationale agissant par délégation du recteur après avis du maire intéressé.

A ces 24 heures d'enseignement :

- viendront s'ajouter des activités pédagogiques complémentaires, organisées en groupes restreints, pour l'aide aux élèves rencontrant des difficultés dans leurs apprentissages, pour une aide au travail personnel ou pour une activité prévue par le projet d'école. L'organisation générale de ces activités pédagogiques complémentaires est arrêtée par l'inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription, sur proposition du conseil des maîtres.

- de plus, les collectivités territoriales, selon les besoins recensés localement et en fonction de leurs ressources, pourront proposer aux enfants des activités périscolaires prolongeant le service public d'éducation et s'inscrivant dans la complémentarité et la continuité de celui-ci.

Le maire ainsi que les conseils d'école auront la possibilité de présenter des projets d'organisation du temps scolaire pour la rentrée 2013, dans le respect des principes posés par le décret. Ces projets, élaborés en concertation avec tous les membres de la communauté éducative, pourront concerner la durée de la pause méridienne et les horaires d'entrée et de sortie des écoles, ainsi que les modalités d'articulation des temps d'enseignement et des temps d'activités éducatifs. Ils seront transmis au directeur académique des services de l'éducation nationale dans le courant du troisième trimestre de cette année scolaire.

Cela étant, le décret ouvre également la possibilité de décider de différer d'une année l'entrée l'application de la réforme des rythmes scolaires. Dans ce cas, il convient d'en faire la demande auprès du directeur académique au plus tard le 31 mars 2013.

Si la commune de St Agnan faisait le choix de mettre en œuvre la réforme dès septembre 2013, elle pourrait prétendre aux incitations financières annoncées soit 50 € par an et par élève. Pour notre collectivité, la dépense annuelle est estimée à 5.000 €, en référence au nombre total d'élèves scolarisés dans les écoles publiques. Cette dépense, non compensée en totalité, nécessite une adaptation de notre budget.

Monsieur le maire propose, vu l'organisation élaborée en concertation avec les enseignants, d'adopter cette réforme dès la rentrée scolaire 2013. Une réunion sera organisée avec les parents d'élèves.

Dans ces conditions, après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord de principe pour adopter cette réforme.

Questions diverses

*** Déclassement partiel voie communale n°23 La Britière**

Le Maire rappelle que la Municipalité a décidé par délibération du 22/01/2013 de déclasser, en partie la voie communale n°23. Il est désormais nécessaire de faire borner définitivement, par un géomètre expert, les parties de voirie et autres parcelles de propriété communale à cet endroit.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré demande l'intervention d'un géomètre expert du cabinet BEAUR afin de réaliser le bornage et la numérotation des parties du domaine public situé au hameau de La Britière (ex. voie communale n°23).

***Fête du Bleu 2014**

En 2014 la Fête du Bleu devrait avoir lieu sur la commune de St Agnan. A ce jour aucune décision n'avait été prise pour accueillir cette manifestation mais les instances du Parc du Vercors souhaitent avoir une réponse sans plus tarder.

Les élus à l'unanimité souhaitent accueillir cette manifestation malgré les nombreux problèmes logistiques que cela peut engendrer. Une réunion sera organisée avec les propriétaires des terrains se trouvant aux alentours du village afin de savoir s'ils sont disposés à les mettre au profit de cette manifestation, tout en précisant qu'ils seront indemnisés pour les éventuels dégâts qu'il pourrait en résulter. Il est également rappelé que la CCV reste engagée dans l'aide à donner.

***Déplacement au Mali réalisé par l'Association Mille Traces**

Jacques L'Huillier demande à la municipalité s'il serait possible, lors d'un prochain Conseil Municipal, de présenter le voyage humanitaire effectué par M. Ouary au Mali. Accord donné pour cette présentation dans un prochain Conseil.

***Eclairage public aux Trucs**

Frédéric Bolmont fait part du mécontentement de propriétaires ayant leur habitation à proximité de l'éclairage public car les lampes ont été changées et l'intensité est beaucoup trop forte. Il est précisé que cela a déjà été évoqué à l'électricien et que ce sont les nouvelles ampoules qui sont toutes de ce type. La solution serait d'enlever l'éclairage avec accord de l'ensemble des habitants du quartier.

***Divers CCV**

Golf : Reprise de la gestion pour 1 an par la CCV pour une location d'environ 6.000 € sous réserve de travaux importants réalisés par le propriétaire. Une gérance sera alors proposée. Des personnes intéressées se sont déjà fait connaître.

Piscine : Aide annuelle à la commune de La Chapelle en Vercors pour le déficit de fonctionnement de cette structure considérée comme inter communale pour une somme de 30.000 €.

Locaux de l'Office du Tourisme : La visite d'un bâtiment de La Chapelle a été faite par des élus de la CCV. Une estimation du service des Domaines est en cours.

U.C.A.V. : Suite à la démission des représentants de cette Association, celle-ci a été mise en veille dans l'attente de trouver des personnes motivées.

Séance terminée à 22h30.

Prochaine séance du Conseil Municipal le lundi 25/03/2012 à 20h30.